


## 1. Organisateur et contexte

Le COFREET, Comité Français de l'Étiquetage pour l'Entretien des Textiles, est une association loi 1901 dont le siège social est situé au 37 rue de Neuilly 92110 Clichy, copropriétaire avec le GINETEX de la marque des cinq symboles d'entretien textile déposée en France et dans un grand nombre de pays à l'international - .

Elle représente plus de 950 entreprises adhérentes du textile, de la mode, de prêt-à-porter, du linge de maison et plus généralement toutes les entreprises qui fabriquent des articles en textile et qui utilisent les symboles déposés d'entretien des textiles en France. Sa mission est d'assurer la bonne compréhension et la promotion des symboles d'entretien auprès des consommateurs et des professionnels du secteur.

En 2023, le COFREET organise la 7<sup>ème</sup> édition des Rencontres de l'Entretien Textile, qui rassemblent les professionnels du secteur et questionnent les usages et les perceptions autour de l'étiquette pour optimiser l'entretien des textiles, accompagner les démarches durables et mettre en lumière les innovations responsables.

Les 7<sup>èmes</sup> Rencontres de l'Entretien Textile se tiendront le lundi 5 juin 2023 à partir de 17h à l'hôtel Potocki, siège de la Chambre de Commerce de Paris Ile-de-France, 27 avenue de Friedland 75008 Paris.

En parallèle de cet événement, le COFREET organise les « Textile and Fashion Care Awards » (TFCA), et remettra les prix aux Lauréats lors de cet événement qui se déroulera à Paris, le 5 juin 2023.

## 2. Objet des Awards

Créés par le COFREET et remis par un jury composé de professionnels, les TFCA récompensent des entreprises européennes engagées dans une démarche éco-responsable qui allie entretien textile et innovation. A l'occasion de cette première édition des TFCA, le COFREET convie les professionnels européens à inventer l'entretien textile de demain en proposant des innovations responsables.

## 3. Calendrier et déroulé des Awards

Les candidatures des TFCA sont ouvertes du 01/02/2023 au 20/03/2023.

La période de candidature et la remise de prix se dérouleront en quatre étapes :

- Du 01/02/2023 au 20/03/2023 12h00, les candidats sont invités à participer aux TFCA en remplissant et déposant leur dossier de candidature par envoi à l'adresse e-mail dédiée [tfca@cofreet.com](mailto:tfca@cofreet.com).
- Semaine du 27/03/2023 (date restant à fixer), une réunion de dépouillement des dossiers de candidature aura lieu et sous la responsabilité du comité technique. Après étude approfondie des dossiers de l'ensemble des candidatures reçues, il en ressortira une liste de candidats nominés finalistes.

- Fin mars, à la suite de cette réunion, les candidats nominés par le comité technique seront informés par e-mail, avec accusé de réception, de leur nomination.
- Mi-avril 2023 (date restant à fixer) aura lieu la réunion de présentation des candidats nominés finalistes aux membres du jury qui procéderont après étude des dossiers et par vote, à la nomination des lauréats.
- Fin avril, à l'issue de la réunion du jury, les deux dossiers primés, ainsi que les candidats « coup(s) de cœur » du jury (1 à 2 maximum) selon les circonstances, seront informés par e-mail, avec accusé de réception. Les lauréats primés et le ou les éventuels « coup de cœur » s'engagent à garder confidentiels les résultats qui leur seront communiqués jusqu'à la soirée de remise des TFCA qui aura lieu à l'issue des Rencontres de l'Entretien Textile le 5 juin 2023.
- Le 5 juin 2023, dans le cadre des Rencontres de l'Entretien Textile, les innovations nominées et les innovations lauréates pourront être présentées et exposées à la Chambre de Commerce de Paris Ile-de-France à Paris devant un public invité de professionnels du secteur. Les TFCA seront remis aux lauréats lors de la cérémonie de remise des prix, en clôture des Rencontres de l'Entretien Textile ce même jour.

#### 4. Les conditions de participation

Les TFCA sont ouverts aux petites, moyennes et grandes entreprises dont le siège social est enregistré en France, en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas, au Portugal, en République Tchèque, au Royaume-Uni, en Slovaquie, en Slovénie, en Suède ou en Suisse.

Ces TFCA seront divisés en deux catégories :

<b>Catégorie 1</b> TFCA Petites Entreprises	<b>Catégorie 2</b> TFCA Grandes Entreprises
- Chiffre d'affaires inférieur à €2 millions sur l'année fiscale 2021* <b>ou</b> aucun chiffre d'affaires déclaré au titre de 2021 dans le cas d'une start-up.	- Chiffre d'affaires supérieur ou égal à €2 millions sur l'année fiscale 2021*.

\*Selon attestation d'un expert-comptable.

Toute innovation présentée aux TFCA doit être commercialisée ou en phase de commercialisation. L'échelle TRL (Technology Readiness Level) (représentée ci-dessous) évalue le niveau de maturité d'une technologie jusqu'à son intégration dans un système complet et son industrialisation. Une innovation est définie comme commercialisée ou en phase de commercialisation si elle a atteint l'échelle 8 ou 9.



Les lauréats des TFCA s'engagent à ce qu'au moins un membre de leur entreprise/entité soit présent à la remise des Awards qui aura lieu, lors des Rencontres de l'Entretien Textile, le lundi 5 juin 2023 de 17h à 22h à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France. Ils seront invités à présenter leur entreprise et leur innovation lors d'un pitch sur scène face au public de professionnels invités, et à assurer une présence lors de l'exposition de leur projet au moment du cocktail. Les frais de transport (classe économique) des lauréats pourront être pris en charge à la demande et sous réserve de présentation des justificatifs, à raison d'un aller-retour pour un seul représentant de la société, en France ou entre la France et l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la République Tchèque, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède ou la Suisse et ce dans la limite d'un montant maximum selon le pays. Les frais d'hébergement et de bouche ou tout autre frais seront exclus.

Si les Rencontres de l'Entretien Textile venaient à changer de date, d'horaires ou de lieu, les lauréats en seraient informés au moins un mois à l'avance, afin de pouvoir organiser leur présence.

## 5. Les modalités d'inscription

Pour concourir, les participants doivent se rendre sur la plateforme [tfca.com](https://tfca.com) dédiée aux TFCA, télécharger le dossier de candidature, prendre connaissance de ce règlement interne, disponibles à partir du 1 février 2023. Chaque entreprise souhaitant participer aux TFCA devra déposer son dossier de candidature (un dossier par entreprise) **dûment rempli en français ou en anglais**, et complété éventuellement de pièces complémentaires, ainsi que du présent règlement interne signé, au plus tard le 20/03/2023 12h00, en l'envoyant par e-mail à l'adresse [tfca@cofreet.com](mailto:tfca@cofreet.com).

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

## 6. Le comité technique, le jury et la sélection des lauréats

Les finalistes seront désignés par un comité technique composé de professionnels du secteur de l'entretien textile, et de partenaires évoluant au côté du secteur de l'entretien textile.

Les lauréats seront désignés par un jury composé de professionnels du textile, de la mode et de partenaires évoluant au côté du secteur de l'entretien textile.

Le jury remettra un TFCA Petites Entreprises et un TFCA Grandes Entreprises.

Pour établir la sélection des dossiers, le jury prendra en compte les critères suivants :

- Potentiel de croissance
- Réduction de l'impact environnemental de l'entretien textile
- Caractère innovant et créatif
- Bénéfice(s) pour le consommateur

Le jury est souverain et ses décisions sont sans recours.

Le TFCA Petites Entreprises, d'une valeur de €5 000.-, sera décerné au projet ayant le mieux répondu aux critères précités selon le jury, dans sa catégorie. En fonction du profil et des besoins de l'entreprise, le lauréat pourra décider d'allouer ce montant à une prestation de conseil, en lien avec le projet primé, via un prestataire proposé par le COFREET.

Le TFCA Grandes Entreprises, *d'une valeur de €5 000.-, sera décerné au projet ayant le mieux répondu aux critères précités selon le jury, dans sa catégorie. En fonction du profil et des besoins de l'entreprise, le lauréat pourra décider d'allouer ce montant à une prestation de conseil via un prestataire proposé par le COFREET.*

Les gains seront remis par chèque et adressés par voie postale dans un délai de 6 semaines à compter de la date des Rencontres de l'Entretien Textile 2023.

La mise en visibilité des lauréats : les projets seront valorisés du 05/06/2023 au 12/06/2023 sur l'ensemble des supports de communication du COFREET : vidéo, réseaux sociaux, relations presse, exposition des innovations en compétition, soirée de remise des TFCA, et mise en réseau avec les adhérents et partenaires du COFREET en fonction des innovations.

Chaque lauréat se verra remettre un kit de communication pour relayer son TFCA dans ses communications.

## 7. L'édition et exposition des projets lauréats

Toutes les candidatures reçues au plus tard le 20/03/2023 à 12h00 seront soumises au comité technique pour une première sélection de candidats nominés. Les candidats nominés seront informés à l'issue de la réunion du comité technique. Les deux lauréats et les éventuels « coup(s) de cœur » du jury (1 à 2 maximum) seront informés à la suite de la réunion du jury de mai 2023. Le COFREET aidé de son prestataire Wagram&Vous accompagneront les concourants primés et le ou les éventuels « coup de cœur » à mettre en avant leur projet dans la perspective de l'événement. Le COFREET et l'agence

Wagram&Vous se réservent le droit de contacter le référent du projet afin de valoriser la présentation de son projet lors des Rencontres de l'Entretien Textile, le 5 juin 2023.

Les projets primés et le ou les « coup de cœur » feront l'objet d'une exposition lors des Rencontres de l'Entretien Textile qui auront lieu le lundi 5 juin 2023 à partir de 17h à la Chambre de Commerce de Paris Ile-de-France, à Paris, et les candidats primés et les éventuels « coup de cœur » seront présentés lors de la cérémonie de remise des trophées.

#### 8. Droits de reproduction et de diffusion

Le COFREET aura la propriété matérielle de l'ensemble des pièces et documents qui lui seront remis dans le cadre des TFCA. Aucun dossier ne pourra être restitué aux candidats.

Afin de permettre une bonne organisation et gestion des TFCA et de leurs retombées, les candidats autorisent, sans contrepartie, le COFREET et tout tiers susceptible d'intervenir dans l'organisation, la promotion, la gestion des TFCA, à utiliser des photographies ou des visuels de leur projet, ainsi que du prototype, de la vidéo et de tout autre réalisation à des fins de promotion de l'œuvre ou des présents TFCA. Le COFREET s'engage cependant à citer les candidats nominés.

Les candidats se déclarent ainsi être l'auteur de leur projet et garantissent qu'il ne va à l'encontre d'aucun droit de tierces personnes. Ils dégagent ainsi le COFREET de toute responsabilité en cas de réclamation d'une tierce personne, et garantissent le COFREET contre tout recours à cet égard.

Les participants conserveront la propriété intellectuelle des projets remis. Toute utilisation commerciale d'un des résultats des TFCA doit faire l'objet d'un contrat avec la partie intéressée.

#### 9. Modification et annulation des trophées

Si les circonstances l'exigent, le COFREET se réserve le droit de modifier, d'écourter ou de prolonger, et d'annuler les présents TFCA sans avoir à justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée de fait. Toute modification des TFCA sera communiquée par téléphone aux participants.

#### 10. L'acceptation du règlement

La participation à ces TFCA implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le règlement est déposé auprès de la SCP THOMAZON BICHE, 156 rue Montmartre 75002 PARIS. Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site dédié des TFCA ([www.tfca.com](http://www.tfca.com)) ou sur demande, par e-mail, à [tfca@cofreet.com](mailto:tfca@cofreet.com).

#### 11. Renseignements et contacts

Equipe TFCA / [tfca@cofreet.com](mailto:tfca@cofreet.com) / +33 1 47 56 31 80

#### 12. Données nominatives

Les informations nominatives peuvent être utilisées par le requérant pour les besoins des TFCA. Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, chaque participant a un droit d'accès, de rectification, d'opposition ou de radiation des informations le concernant, en écrivant au requérant à l'adresse indiquée dans l'article 1.